

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville invoque le Règlement.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, mon appel au Règlement est le suivant: je me demande si le député de Hillsborough me permettrait de poser maintenant une question que je trouve très importante.

M. Macquarrie: En tant qu'ancien pédagogue, et je le suis encore parfois, je me ferai un plaisir de faire de mon mieux pour éclairer le député. Je prévoyais parler cinq minutes, et si je n'avais pas été interrompu, j'aurais terminé. Je me ferai cependant un plaisir de donner des explications à ce sujet à n'importe quel député. Monsieur l'Orateur, je le répète, nous pensons que cette mesure ne répond pas aux besoins, mais c'est ce que nous avons de mieux. Nous voulons que les citoyens âgés du pays reçoivent leur chèque et nous pensons qu'il nous reste à expédier cette mesure. Comme Shakespeare aurait pu le dire, et je fais du plagiat, «Ce n'est pas fameux, mais c'est leur œuvre.» En ce qui concerne notre parti, nous ne désirons pas présenter d'autres orateurs, à l'exception, peut-être du député de Saint-Hyacinthe dont le nom a été mentionné au cours du débat, à moins que nous n'ayons à le faire en raison d'indiscrétions, oratoires ou autres. Adoptons donc cette mesure.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Yorkton-Melville veut poser une question.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le représentant de Hillsborough donne à la Chambre la réponse à une question que je lui ai posée pendant mon intervention, et qu'il a complètement oubliée. Je lui ai demandé de nous dire en quoi consiste exactement la politique des conservateurs. Quelle pension de base les citoyens âgés devraient-ils recevoir selon le parti conservateur. Peut-on avoir une réponse précise à cette question et peut-on donner un chiffre?

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, en préparant sa question, le député n'a peut-être pas entendu ma péroraison. J'ai dit que nous n'allions pas mettre nos citoyens âgés à l'enchère. Nous n'allons pas lancer un chiffre pour ensuite nous réjouir quand quelqu'un d'autre proposera un chiffre de \$50 inférieur.

• (2120)

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir la parole, après avoir attendu depuis une heure et demie. Je ne voulais pas laisser passer ce soi-disant important bill C-147, avant de faire mes commentaires.

Monsieur le président, on a vanté de toutes parts les bienfaits et les mérites du bill C-147 qui, à mon avis, ne semble pas mériter tant d'éloges, car il n'augmentera que de \$13 par mois la pension de sécurité de la vieillesse, sans tenir compte—et c'est là une de mes principales remarques—de l'indice du coût de la vie.

Au fait, le dollar de 1949 ne valait plus que 56.2c. en 1972, et si l'on considère l'augmentation du coût de la vie au cours des derniers mois, cela veut dire que le dollar de 1949 vaut au plus 50c. actuellement. Et lorsqu'on parle d'une augmentation de \$13 par mois, à mon sens, c'est tout simplement ridicule, et ce n'est qu'une «réformette» pour essayer d'éblouir la population canadienne, et surtout les personnes âgées.

Sécurité de la vieillesse

Mon deuxième point, monsieur le président, a trait aux personnes de 60 ans, celles du troisième âge. J'ai consulté plusieurs livres dernièrement, pour savoir quand commence la vieillesse, car, actuellement, nous sommes à étudier un bill qui touche à la pension de sécurité de la vieillesse. Tous les livres que j'ai consultés—et j'en ai quelques-uns en main qui proviennent de la Bibliothèque du Parlement—établissent que la vieillesse ne commence pas à 65 ans, mais à 60 ans.

Lorsque les libéraux et les conservateurs progressistes prétendent offrir à la population une pension de vieillesse adéquate, conforme aux réalités, ils sont absolument antiscientifiques et arriérés, car ils sont cinq ans en arrière de tous les scientifiques qui prouvent, au point de vue médical, que le troisième âge ou la vieillesse commence à 60 ans.

J'ai en main un livre de M. Henri Bour et de M^{me} Michèle Aumont, dont le titre est «Le troisième âge—Prospective de la vie», qui provient de la Bibliothèque du Parlement. Pour établir, au point de vue scientifique, que la vieillesse ne commence pas à 65 ans, mais qu'elle commence évidemment, en moyenne, à 60 ans, on peut lire à la page 15, et je cite:

Enfin l'évolution de certaines fonctions endocrines: de l'hypophyse, telle l'hormone de croissance, des cortico-surrénales, se fait en trois temps avec un plateau de 20 à 60 ans.

Et les auteurs prouvent hors de tout doute que, règle générale, les humains peuvent, entre 20 et 60 ans, présenter des caractéristiques biologiques qui indiquent que ces personnes ne commenceront peut-être pas à vieillir avant 60 ans. Mais, règle générale, au Canada, la vieillesse ne commence pas à 65 ans, mais à 60 ans. J'ai en main un autre livre intitulé: «La vie commence à 60 ans». Ce livre au sujet des personnes âgées porte trois sous-titres: «La sécurité dans la retraite», «L'amour au troisième âge»,—sujet dont on ne traitera pas ce soir—et «Vos avantages sociaux». Pour ce qui a trait aux avantages sociaux, on revient toujours à la question de la retraite, et l'on dit que la vie commence à 60 ans. Et ce livre ne s'adresse pas nécessairement aux économiquement faibles, aux vieillards malheureux, n'ayant pour subsister que les \$8 ou \$10 quotidiens que leur donne l'État par l'intermédiaire d'un régime de sécurité sociale débordé, et qui cherche toujours à en donner de moins en moins. Cet ouvrage s'adresse premièrement aux personnes bien pourvues, qui touchent mensuellement ou trimestriellement une raisonnable, sinon confortable pension.

Monsieur le président, les créditistes veulent que la pension de sécurité de la vieillesse soit accordée à l'âge où la vieillesse commence. On ne veut pas d'une pension de vieillesse le jour où l'on a dépassé les trois quarts de notre vieillesse, et c'est induire la population en erreur, être rétrograde, ne pas être au courant de la science et mentir à la population canadienne que de dire que la vieillesse commence à 65 ans.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle ce bill ne réglera pas les problèmes des personnes de 65 ans avec une augmentation de \$13 par mois, et encore moins ceux des personnes de 60 ans, surtout lorsqu'on considère les conditions de travail auxquelles tous les Canadiens ont à faire face, non seulement ceux qui ont 60 ans ou moins, mais même ceux qui arrivent sur le marché du travail par milliers tous les ans et ceux qui viennent de terminer leurs études.

Monsieur le président, j'ai en main une circulaire qui a été envoyé dans certaines circonscriptions afin de mieux informer les libéraux sur les besoins de la population